



Adoption définitive du projet de loi de finances pour 2019

L'Assemblée nationale a adopté ce jeudi 20 décembre en lecture définitive, le projet de loi de finances pour 2019, par 182 voix pour et 52 contre. La veille, le Sénat avait rejeté le texte, sans examiner la version issue de la nouvelle lecture à l'Assemblée. Et pour cause, les députés étaient revenus, les 18 et 19 décembre, sur la plupart des nombreuses modifications apportées en première lecture par le Sénat.

Le texte a en effet été revu pour intégrer une partie des concessions consenties par le gouvernement pour tenter d'enrayer la crise des "Gilets jaunes".

Le ministre de l'Economie Bruno Le Maire a souligné avant le vote que ce projet de loi de finances était adopté "dans des circonstances particulières", **les mesures d'urgence rebattant les cartes budgétaires**. Il a assuré que **la France avait "la compréhension de la Commission européenne"** qui a noté la "nécessité de répondre au cri de colère" des "gilets jaunes".

Le déficit public sera de 3,2 points, mais bien sous la barre européenne des 3% en retirant "l'ajustement spécifique du CICE" (transformation du crédit d'impôt compétitivité emploi en baisses de charges pérennes), a-t-il affirmé, assurant que "la ligne reste celle d'un rétablissement des finances publiques", ce qui "n'est pas négociable".

Certaines des mesures annoncées la semaine dernière par Emmanuel Macron (heures supplémentaires, baisse de CSG et primes exemptes de prélèvements obligatoires) **figurent dans le projet de loi "mesures d'urgence économique et sociale" qui doit être adopté d'ici la fin de la semaine.**

Mais le **PLF intègre d'ores et déjà une partie des dispositions annoncées par l'exécutif depuis le début du mouvement mi-novembre, comme l'annulation de la hausse de la taxe carbone, de l'alignement du diesel sur l'essence et le maintien de l'avantage fiscal dont bénéficiaient les entreprises sur le gazole non routier, ou encore le déblocage des crédits destinés à financer la hausse de la prime d'activité pour revaloriser les salaires proches du smic.**

Il acte également les mesures annoncées dès la mi-novembre par le Premier ministre Edouard Philippe sur le chèque énergie et la prime de conversion automobile.

Déclaration du Ministre Bruno Le Maire devant les députés lors de la discussion générale en nouvelle lecture :

Le Ministre a déclaré que « sur les 10 milliards de mesures annoncés par le Président de la République, 4 milliards seraient financés en 2019 : **nous allons demander une contribution à ceux qui peuvent le plus contribuer** ».

La principale mesure consiste à **geler le taux de l'IS pour les grandes entreprises :**

« Nous avons pris l'engagement de baisser le taux d'IS de 33,33% à 25% d'ici 2022. Cet engagement ne change pas », précise Bruno Le Maire. « Le taux passera à 31% en 2019 mais pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 250 millions d'euros. **Pour les sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur, la baisse est décalée à 2020...** Nous **demandons un effort aux entreprises les plus prospères pour financer 1,8 milliards de dépenses exceptionnelles.** »

La transformation du CICE en baisse pérenne de charges est maintenue en 2019.

A propos du **projet de taxe GAFA** (Google, Apple, Facebook, Amazon...), Bruno Le Maire a précisé que « cette taxe concernera les revenus tirés de la publicité, les revenus issus des frais d'intermédiation réalisés par les « marketplaces » et la revente des données d'utilisateurs à des fins publicitaires. Elle **touchera le chiffre d'affaires des très grandes entreprises du numérique à partir du 1er janvier 2019.** » **L'Etat escompte un rendement de 500 millions pour cette taxe en 2019.**

Le véhicule législatif pour cette mesure n'est pas encore fixé, une **possibilité étant de l'intégrer au projet de loi PACTE.**

Le Ministre a également indiqué que **seraient réalisés entre 1 et 1,5 milliards d'euros d'économies supplémentaires en 2019 pour participer au financement des mesures en faveur du pouvoir d'achat. Bruno Le Maire n'a pas détaillé le contenu des mesures,** précisant que ce travail devait se faire « main dans la main avec les parlementaires et les citoyens ».